



PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
21 novembre 2015

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni samedi 21 novembre 2015, à 8h00 à l'hôtel Courtyard by Marriot à Saint-Denis.

Présents :

Claudine DE FILPO, Anny GOUY, Sandrine HAYEZ, Colette KOZIOL, Delphine MAITRE et Nicole MILLE,
Jean-Yves BELLEC, Florian BONTEMPS, Victor BRIAIS, Bernard BURGHGRAEVE, Jérôme FREGNACQ, Alain LEGAL, Jean MASSON, Laurent MASSON, Joël MORIN, Jean-Charles PACHE, Valéry PENEL-CAPELLE, Patrick PICOULEAU et Patrice THILLET Administrateurs ;
Alain BARRES, Membre coopté ;
Mathias DUROUX, Expert-comptable ;
Mohamed DEKKALI, Responsable administratif ;
Joël NACCACHE, Conseiller.

Représentant C.C.E. :

Gilles LETORT.

Absents excusés :

Florence MASSIAS, Frédéric COLIN, Louis DUFOUR et Patrick ROESCH Administrateurs ;
Eric MONTANER, représentant du C.C.E.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. La Présidente, Anny GOUY, ouvre la séance à 8h05.

« Bonjour à toutes et à tous,

Je suis très heureuse de vous revoir et surtout, je voudrais vous remercier d'être venus, aujourd'hui.

Je ne sais pas qui a choisi cette date, mais il valait mieux cette semaine que la semaine dernière. Nous vivons des événements particulièrement tragiques et de venir ici, à SAINT-DENIS, en a certainement fait réfléchir un bon nombre. Mais vous êtes venus et c'est un signe montrant notre détermination.

Comme à l'ordinaire nous allons examiner les résultats de notre Mutuelle et prendre les décisions qui s'imposent pour l'avenir. Alors ne perdons pas de temps. Je passe la parole à notre secrétaire adjointe afin qu'elle nous donne l'ordre du jour ».

Mutuelle Santé Eiffage Energie

117 rue du Landy -B.P. 80008 -93213 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Téléphone : 01 55 87 53 00 -Télécopie : 01 55 87 53 05 mutuelle.energie@eiffage.com

Mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité - agréée par arrêté préfectoral du 10 février 2003 -rnm 391 526 225

Sandrine HAYEZ énumère les différents points de l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 30 mai 2015,
- Activité du Service Administratif,
- Situation financière au 31 octobre 2015,
- Rapport de l'expert-comptable,
- Évolution des prestations et des cotisations pour l'année 2016,
- Modifications statutaires,
- R.M.A. (Ressources Mutuelles Assistance)
- Cas particuliers et questions diverses.

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2015

Aucune rectification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2°) Activité du service administratif

Monsieur DEKKALI commente les tableaux distribués en séance.

a) Effectifs au 31/10/2015

Dans le 1er tableau, nous avons effectué un comparatif entre les effectifs au 31/10/2014 et ceux au 31/10/2015. Il en ressort une baisse générale des effectifs tant au niveau des adhérents (-119) qu'au niveau des bénéficiaires (conjoints et enfants respectivement -90 et -148).

Il s'agit d'une baisse générale, toutes les entités sont concernées. Phénomène lié à la conjoncture et à la politique du groupe.

Si nous affinons l'analyse, on constate que la baisse touche les adhérents actifs -244. Les adhérents inactifs accusent quant à eux une augmentation assez significative de + 125. Ce qui représente 6.23% de + par rapport au 31/10/2014. Dans les adhérents inactifs, nous avons les retraités et les chômeurs. Nous assistons aussi à une augmentation du nombre de chômeurs +13 soit 6,77% de plus par rapport à l'année dernière. Il faut savoir, pour rappel, que l'ANI (l'Accord National Interprofessionnel) impose aux mutuelles de proposer à ses adhérents devenus chômeurs suite à un licenciement, un maintien au prorata de leur temps de présence dans l'entreprise avec un maximum d'1 an.

Cette adhésion est gratuite donc sans cotisation pour l'adhérent et ses ayants droits et ceci depuis le 1 juin 2014.

Auparavant, c'est-à-dire avant le 1 juin 2014, nous avions le même système de maintien des chômeurs mais avec une cotisation équivalente aux adhérents en activité.

Vous trouverez en annexe 2 un tableau de ventilation des chômeurs non cotisants et cotisants par catégorie et par mois depuis le début de l'année.

Ce tableau permet, non pas de mesurer le coût des chômeurs non cotisants, mais de mettre en évidence la part des cotisations non perçues par ces derniers.

Dans le cas présent 95 000 € de cotisations "offertes" au 31 10 2015 avec une prévision à 113 000 € pour la fin de l'année.

Le ratio actif sur inactifs est naturellement en légère baisse par rapport à ce qui a été décrit précédemment.

EFFECTIFS				
	31/10/2014	31/10/2015	Différence sur 12 mois	Variation en % sur 12 mois
MEMBRES A	9 582	9 463	-119	-1.24%
MEMBRES B	5 281	5 191	-90	-1.70%
MEMBRES C	6 631	6 483	-148	-2.23%
TOTAUX	21 494	21 137	-357	-1.66%
Dont adhérents actifs				
	7 576	7 332	-244	-3.22%
Dont adhérents inactifs				
	2 006	2 131	125	6.23%
- Adhérents retraités	1 814	1 926	112	6.17%
- Adhérents chômeurs	192	205	13	6.77%
Adhérents actifs / inactifs	3.78	3.44		
Dont bénéficiaires actifs				
	17 816	17 276	-540	-3.03%
Dont bénéficiaires inactifs				
	3 678	3 861	183	4.98%
Bénéficiaires actifs / inactifs	4.84	4.47		

	31/10/2014		31/10/2015	
ADHERENTS SEULS	3 742	39.05%	3 709	39.19%
ADHERENTS COUPLES	2 204	23.00%	2 209	23.34%
ADHERENTS FAMILLES	2 755	28.75%	2 665	28.16%
ADHERENTS SEULS AVEC ENFANTS	881	9.19%	880	9.30%

Les variations négatives des effectifs depuis le début de l'année entre les adhésions et radiations tous membres confondus, confirme la tendance à une baisse générale comme indiqué précédemment (sauf pour les inactifs). A noter également qu'il n'y aura pas de changement de périmètre des sociétés mutualisantes avant le 1er janvier 2017.

VARIATIONS DEPUIS LE 1ER JANVIER 2015			
	Adhésions	Radiations	Différences
MEMBRES A (Adhérents)	1 374	1 482	-108
MEMBRES B (Conjoints)	648	736	-88
MEMBRES C (Enfants)	1 169	1 410	-241
TOTAL	3 191	3 628	-437

b) Décomptes

On peut constater que les décomptes saisis manuellement ont diminué -2,33%. En revanche, les factures subrogatoires reçues ont augmenté de façons significatives + 10,38%.

DECOMPTE				
	Du 01/01/2014 au 31/10/2014	Du 01/01/2015 au 31/10/2015	Différences	Différences %
Décomptes manuels reçus	19 341	18 890	-451	-2.33%
Subrogations Praticiens reçus	9 042	9 981	939	10.38%
TOTAL	28 383	28 871	488	1.72%

S H
AG

D'une manière générale, on peut s'apercevoir que les lignes traitées par télétransmission ont nettement augmenté en 2015 par rapport à 2014.

Cette augmentation est essentiellement due à la génération automatique d'une ligne supplémentaire à chaque création d'un nouvel acte de la part d'un pharmacien (délivrance d'une boîte de médicament) ou parfois même d'un acte médical. Cette ligne supplémentaire est appelé "Acte de dispensation".

La part de lignes traitées manuellement est en légère diminution par rapport à l'an passé. 6,58% en 2015 contre 9,08% en 2014.

Cette diminution en % est liée à l'augmentation des lignes concernant les actes de dispensation. 2015 augmente en valeur absolue par rapport en 2014.

57 539 lignes en 2015 contre 53 184 lignes en 2014. Soit 4 355 lignes supplémentaires.

LIGNES SAISIES OU TRAITEES PAR TELETRANSMISSION						
	Du 01/01/2014 au 31/10/2014		Du 01/01/2015 au 31/10/2015		% en 2014	% en 2015
Lignes traitées		585 897		874 239		
Traités par télétrans	532 713		816 700 *		90.92%	93.42%
Traités manuellement	53 184		57 539		9.08%	6.58%
Lignes payées aux adhérents		256 822		264 453	43.83%	30.25%
<i>Traités par télétrans</i>	230 965		236 009		89.93%	89.24%
<i>Traités manuellement</i>	25 857		28 444		10.07%	10.76%
Lignes payées au tiers		329 075		609 786	56.17%	69.75%
<i>Traités par télétrans</i>	301 748		580 691 *		91.70%	95.23%
<i>Traités manuellement</i>	27 327		29 095		8.30%	4.77%
TOTAL LIGNES	585 897		874 239			

* Y compris actes de dispensation

Acte de dispensation : En médecine ou pharmacie, le terme « dispensation » est parfois employé pour désigner l'ensemble des actes qu'un professionnel de santé habilité (pharmacien, mais aussi parfois médecin ou infirmier) effectue dans le contexte de la distribution d'un médicament à une personne ou à un groupe de personnes.

A chaque délivrance d'une boîte de médicaments est associé un acte dit "acte de dispensation". Prix de la boîte diminuée de l'acte de dispense.

SH
AG

c) Liste des décès

MEMBRES A

ACTIFS

ENERGIE	RESEAUX NORD - LA BASSEE	LIENART	Christian	06/01/2015	55 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - MANTES LA JOLIE	MILLIER	Gérard	19/02/2015	59 ans
ENERGIE	THERMIE EST - PULNOY BAT	DE MAEYER	Catherine	12/03/2015	50 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	LUNEAU	Nicolas	21/02/2015	32 ans
ENERGIE	THERMIE NORMANDIE - GIBERVILLE	FERE	Nicolas	29/01/2015	36 ans
ENERGIE	POITIERS - INFRASTRUCTURE	NOTTELET	Martine	22/03/2015	59 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - VERQUIN	LAMPASIAK	Thiery	11/05/2015	50 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - NANTERRE INTERIEUR	MEZIERE	Bruno	11/05/2015	52 ans
ENERGIE	FERROVIAIRE - VERQUIN	BERNARD	Daniel	11/07/2015	56 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	COSME	Laurent	11/08/2015	51 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	MARCHAIS	Arnaud	11/09/2015	54 ans
ENERGIE	LORRAINE DONCHERY	EL GHOUATI	Mohammed	29/10/2015	56 ans
ENERGIE	THERMIE ATLANTIQUE - POITIERS	THOREAU	Wilfrid	10/10/2015	43 ans

CHÔMEURS

ENERGIE	VAL DE SEINE - SAINT VIGOR	LE JEAN	Dominique	17/02/2015	58 ans
ENERGIE	INFRA NORD - LENS	BIENASSIS	Jimmy	28/08/2015	58 ans

RETRAITES

ENERGIE	PAU	SORIANO	André	28/01/2015	88 ans
ENERGIE	ANJOU MAINE - LAVAL	BILLAULT	Claude	09/02/2015	62 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - B.M.M. MELUN	PINCHON	Michel	03/02/2015	87 ans
ENERGIE	LILLE	BOURRE	Ernest	13/02/2015	91 ans
ENERGIE	BORDEAUX	BEZIAT	Pierre	17/02/2015	90 ans
ENERGIE	TROYES	MILLET-PERRIOL	Georges	27/02/2015	85 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - B.M.M. MELUN	CERUSIER	Michel	01/03/2015	82 ans
DISTRILEC	DISTRILEC	SABOURIN	Andrée	05/03/2015	90 ans
ENERGIE	SIEGE - SERVICES FONCTIONNELS	BERTERREIX MUSC	Madeleine	09/01/2015	85 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	BERTRAND	Patrick	17/01/2015	59 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - NANTERRE INTERIEUR	LEFEBVRE	Serge	03/01/2015	79 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - BRY SUR MARNE	PENEL CAPELLE	Domice	05/01/2015	63 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - PANTIN	PIERSON	Jean	27/01/2015	89 ans
ENERGIE	SAINT-DENIS	PIQUET	Claude	05/03/2015	82 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - LITTORAL	BAILLIE	André	26/03/2015	83 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - PANTIN	VAN DEN BORN	Alain	25/03/2015	65 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - GRANDS PROJETS	LEMONNIER	Jacky	18/03/2015	63 ans
ENERGIE	BRETAGNE - RENNES INFRA	RENAULT	Marcel	10/05/2015	61 ans
ENERGIE	EVREUX	JOUENNE	Gérard	02/05/2015	88 ans
ENERGIE	LILLE	COLLET	René	29/05/2015	89 ans
ENERGIE	NANTERRE	AVINET	Roger	12/06/2015	78 ans
ENERGIE	SAINT-DENIS	PEROTIN	Gaston	10/06/2015	94 ans

ENERGIE	SIEGE - SERVICES FONCTIONNELS	DEVIENNE	Jean-Paul	19/06/2015	68 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - LITTORAL	VOGT	Ernest	18/06/2015	90 ans
LINELEC	LINELEC	JOSSE	Raymond	29/06/2015	96 ans
ENERGIE	TARBES	FORT	Armand	21/07/2015	75 ans
ENERGIE	BORDEAUX	VIDEAU	Jean René	18/07/2015	87 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - LE COUDRAY	PIERRE-AUGUSTE	Roland	31/07/2015	66 ans
ENERGIE	POITOU - POITIERS	BOUGRIER	Jacques	18/08/2015	65 ans
ENERGIE	SUD - OUEST - TOULOUSE	BORRAS	Pierre	23/08/2015	79 ans
ENERGIE	MORLAIX - TERTIAIRE	PERAN	Alain	31/08/2015	62 ans
ENERGIE	COIGNIERES	GEULIN	Michel	04/09/2015	83 ans
ENERGIE	ANJOU MAINE - LAVAL	JARRY	Claude	20/09/2015	84 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - BRY SUR MARNE	JACQUES	Roland	19/08/2015	62 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - PANTIN	LORTON	Gaston	14/10/2015	91 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	GENDRON	Michel	01/10/2015	63 ans
ENERGIE	FERROVIAIRE - PARIS	RAOULT	Philippe	13/10/2015	57 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - NANTERRE EP	GOMEZ	Marie - Claude	24/10/2015	63 ans
ENERGIE	BORDEAUX	MIRON	Georges	10/10/2015	85 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - ANTONY MALAKOF	ANDRES	Raymond	04/11/2015	83 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - MEULUN	STEUNOU	Alain	05/11/2015	64 ans

SH
AG

MEMBRES B

CONJOINTS D'ACTIFS

ENERGIE	INDUSTRIE NORD LITTORAL - DUNKERQUE	CAUDAL	Betty	03/01/2015	60 ans
ENERGIE	ELECTRONIQUE - VERQUIN	DELABY	Jean-Claude	17/02/2015	59 ans
ENERGIE	F.E.S. CERGY - POSTES	CALARD	Laëtitia	01/07/2015	32 ans
ENERGIE	EE SAINT JEAN ANGELY TERTIAIRE	MARTIN	Laurent	21/07/2015	49 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	CHICHERY	Fabienne	02/10/2015	50 ans
ENERGIE	CENTRE LOIRE - ORLEANS	LAGNEAU - JOSSO	Jérôme	13/10/2015	53 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - VERQUIN	ATTAGNANT	Danièle	08/10/2015	53 ans

CONJOINTS DE RETRAITES

ENERGIE	INDUSTRIE NORD - VERQUIN	DESUERT	Christiane	10/02/2015	60 ans
ENERGIE	BORDEAUX	GUILLERY	Andrée	13/02/2015	80 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - CORBEIL ESSONNES	DE MIRAS	Jeannette	06/03/2015	68 ans
LINELEC	LINELEC	JOSSE	Renée	03/04/2015	93 ans
ENERGIE	CREIL	GARNIER	Ginette	16/04/2015	75 ans
ENERGIE	NORELEC	COLOMBANI	Josiane	23/04/2015	75 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	MONTRIEUL	Martine	30/04/2015	64 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	RICHARD	Huguette	09/05/2015	63 ans
ENERGIE	DR IDF	LEBLANC	Claudine	22/05/2015	85 ans
ENERGIE	F.E.S. CERGY - POSTES	SOUTOULY	Lysiane	07/06/2015	61 ans
ENERGIE	BRETAGNE - RENNES TERTIAIRE	TOLEDO	Jacques	25/06/2015	66 ans
ENERGIE	THERMIE NORMANDIE	FERAY	Yvette	26/06/2015	56 ans
ENERGIE	BEAUVAIS	BIDEAUX	Jacques	04/08/2015	85 ans
ENERGIE	TROYES	PELLEGER	Jeannine	16/10/2015	81 ans

VEUVES DE RETRAITES

ENERGIE	ILE DE FRANCE - SOMARSER	PIERRE	Gislaine	11/01/2015	81 ans
ENERGIE	SAINT - DENIS	PONTILLON	Halina	20/01/2015	90 ans
ENERGIE	NORELEC - VERQUIN	DUBUS	Gisèle	14/02/2015	78 ans
LINELEC	LINELEC	LAFON	Thérèse	22/02/2015	88 ans
ENERGIE	SIEGE	CESARO	Andrée	08/04/2015	85 ans
ENERGIE	TOURS	BARBAREAU	Hélène	12/04/2015	92 ans
ENERGIE	MANTES	THEME	Joséphine	08/03/2015	76 ans
ENERGIE	CAEN	MAROT	Elise	01/05/2015	99 ans
ENERGIE	ILE DE FRANCE - LE COUDRAY	CABUY	Micheline	06/06/2015	80 ans
ENERGIE	PARIS - IDF	GOUT	Michelle	26/06/2015	85 ans
ENERGIE	RENNES	GONGOT	Josette	28/08/2015	84 ans
ENERGIE	TARBES	CAZES	Suzanne	04/10/2015	97 ans

MEMBRES C

ENFANTS D'ACTIFS

ENERGIE	ILE DE FRANCE - PANTIN	MALLIER	Bertrand	14/02/2015	1 mois
ENERGIE	QUERCY RODEZ G.E.	BESSIERE	Alice	13/09/2015	7 ans

ENFANT DE RETRAITE

ENERGIE	CENTRE - DREUX	ONFROY	Sylvie	20/01/2015	48 ans
---------	----------------	--------	--------	------------	--------

.....
Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

3°) Situation financière au 31 octobre 2015

Le volume des prestations versées est en augmentation de 1,03 % par rapport au réalisé 2014 alors que le nombre de bénéficiaires continue encore de diminuer. Néanmoins, nous restons en-dessous de nos prévisions.

EXTRAPOLATION DES PRESTATIONS VERSEES au 31 OCTOBRE (en k€)

PRESTATIONS	Réalisé 2014	Prévis 2 015	JANV	FEV	MAR	AVR	MAI	JUN	JUIL	AOÛ	SEPT	OCT	Écart sur Prévis	Variat sur 2014	Écart sur Prévis	Variat sur 2014	% Variat sur 2014
HONORAIRES MEDICAUX	858	884	816	860	899	907	863	871	869	834	844	850	-34	-8	-34	-8	-0.92%
ACTES EN K + D.P. (Chirurgie)	458	481	336	406	424	420	432	473	477	459	466	482	1	24	1	24	5.28%
FORFAIT 18 EUROS	29	29	36	32	34	34	32	34	34	33	33	34	4	5	4	5	16.34%
CHAMBRE PARTICULIERE	223	229	276	280	289	276	261	274	280	272	263	264	35	41	35	41	18.27%
RADIOLOGIE	236	238	216	228	247	251	239	245	245	234	234	238	-1	2	-1	2	0.66%
ANALYSES - LABORATOIRE	278	284	228	256	251	268	259	270	267	260	266	269	-14	-9	-14	-9	-3.19%
SOINS DENTAIRE	167	170	156	156	158	164	158	159	162	152	151	153	-18	-14	-18	-14	-8.64%
PROTHESES DENTAIRE	1514	1 552	1572	1655	1702	1727	1621	1652	1672	1528	1523	1523	-29	9	-29	9	0.59%
ORTHODONTIE	436	451	444	401	415	449	443	464	452	415	434	439	-12	3	-12	3	0.77%
ACTES PAR AM (Auxiliaires Médicaux)	386	394	396	391	402	404	394	401	403	389	387	390	-4	4	-4	4	0.91%
SOINS EXTERNES	133	134	144	136	147	145	137	140	140	139	136	137	2	4	2	4	2.86%
HOSPITALISATION	475	494	564	561	567	529	491	522	516	498	479	469	-25	-6	-25	-6	-1.25%
PHARMACIE	1467	1 496	1416	1427	1383	1469	1418	1426	1405	1383	1379	1381	-115	-86	-115	-86	-5.86%
ORTHOPEDIE - APPAREILLAGE	418	439	480	472	490	524	492	506	526	534	526	528	89	110	89	110	26.23%
FORFAIT OPTIQUE	1725	1 829	1680	1623	1711	1694	1683	1714	1725	1718	1729	1732	-96	7	-96	7	0.41%
LENTILLES OCCULAIRES	33	33	48	41	38	36	35	35	35	33	33	33	-1	0	-1	0	-0.81%
FORFAIT JOURNALIER	291	298	396	331	317	299	281	317	320	313	303	308	9	17	9	17	5.75%
AUTRES PRESTATIONS	191	197	192	175	164	163	164	179	174	176	181	186	-11	-5	-11	-5	-2.82%
TOTAL PRESTATIONS	9 318	9 632	9 396	9 432	9 639	9 759	9 403	9 680	9 703	9 371	9 368	9 414	-218	96	-218	96	1.03%
DIFFERENCE / PREVISIONS		0	-236	-200	7	127	-229	48	71	-261	-264	-218					
Récupération Prestations			0	0	-2	-2	-4	-5	-5	-7	-10	-10					
DEFICIT			-236	-201	5	125	-234	44	66	-269	-274	-229					

Nous constatons une hausse significative de la consommation au niveau de la chambre particulière et de l'orthopédie – Appareillage. Nous constatons, depuis un certain temps, la proposition presque systématique de la chambre particulière par les hôpitaux. C'est une des raisons de cette forte augmentation.

A noter également une petite hausse de la consommation pour la chirurgie et le forfait journalier.

Le forfait optique quant à lui n'enregistre plus de variations d'une année à une autre. Le phénomène de décalage étant maintenant très nettement atténué.

PRESTATIONS VERSEES au 31 OCTOBRE (en k€)

PRESTATIONS CONSOMMATION REELLE	du 1er janvier 31 octobre 2014	du 1er janvier 31 octobre 2015	Différence sur les 10 mois	% sur les 10 mois
HONORAIRES MEDICAUX	718 696	708 439	-10 257	-1.43%
ACTES EN K + D.P. (Chirurgie)	383 258	401 810	18 552	4.84%
CHAMBRE PARTICULIERE	183 010	219 794	36 784	20.10%
RADIOLOGIE	197 345	197 956	611	0.31%
ANALYSES	231 302	224 268	-7 034	-3.04%
SOINS DENTAIRES	141 587	127 138	-14 449	-10.20%
PROTHESES DENTAIRES	1 243 946	1 269 143	25 197	2.03%
ORTHODONTIE	357 483	366 138	8 655	2.42%
ACTES PAR AM (Auxiliaires Médicaux)	317 370	324 601	7 231	2.28%
HOSPITALISATION	396 114	390 898	-5 216	-1.32%
SOINS EXTERNES HOPITAL	109 414	113 998	4 584	4.19%
PHARMACIE	1 231 843	1 150 834	-81 009	-6.58%
ORTHOPEDIE	344 683	439 704	95 021	27.57%
FORFAIT OPTIQUE	1 439 436	1 443 428	3 992	0.28%
FORFAIT LENTILLE	27 983	27 277	-706	-2.52%
FORFAIT JOURNALIER	237 094	256 439	19 345	8.16%
AUTRES	188 559	182 789	-5 770	-3.06%
TOTAL AU 31 OCTOBRE	7 749 123	7 844 655	95 532	1.23%
TOTAL AU 30 SEPTEMBRE	6 881 114	7 027 767	146 653	2.13%
TOTAL AU 31 AOÛT	6 139 006	6 247 175	108 169	1.76%
TOTAL AU 31 JUILLET	5 569 562	5 660 794	91 232	1.64%
TOTAL AU 30 JUIN	4 787 601	4 840 025	52 424	1.09%
TOTAL AU 31 MAI	3 953 018	3 917 731	-35 287	-0.89%
TOTAL AU 30 AVRIL	3 253 086	3 253 106	20	0.00%
TOTAL AU 31 MARS	2 420 667	2 409 771	-10 896	-0.45%
TOTAL AU 28 FEVRIER	1 598 357	1 576 669	-21 688	-1.36%
TOTAL AU 31 JANVIER	791 345	782 760	-8 585	-1.08%

A l'image de ce qui a présenté précédemment, la consommation réelle sur les 10 premiers mois de l'année augmente par rapport au 10 premiers mois de l'année précédente (+1,23%).

Également une forte augmentation de la consommation pour la chambre particulière et l'orthopédie.

BUDGET PREVISIONNEL 2015 REACTUALISE AU 31 OCTOBRE

DEPENSES	PREVISIONS 2013	REALISE 2013	ECART 2013 sur prévisions	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECART 2014 sur prévisions	PREVISIONS 2015	PREVISIONS 2015 fin OCTOBRE
PRESTATIONS	9 893	9 488	-405	9 744	9 318	-426	9 632	9 480
FRAIS DE GESTION	410	398	-12	450	523	73	490	476
REASSURANCES	180	163	-17	156	137	-19	142	140
COTISATIONS ORGANISMES	118	105	-13	103	88	-15	91	89
CMU	648	646	-2	637	641	4	645	638
TAXES (TSCA, C3S, CVAE)	720	774	54	785	816	31	825	822
PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	150	18	-132	100	-113	-213	120	190
EXCEDENTS DE RECETTES	0	508	508	0	387	387	0	63
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0	127	127	0	193	193	0	31
TOTAL	12 119	12 227	108	11 975	11 990	15	11 945	11 929

RECETTES	PREVISIONS 2013	REALISE 2013	ECART 2013 sur prévisions	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECART 2014 sur prévisions	PREVISIONS 2015	PREVISIONS 2015 fin OCTOBRE
COTISATIONS	6 450	6 488	38	6 495	6 429	-66	6 540	6 413
COMITE CENTRAL	5 634	5 675	41	5 445	5 496	51	5 350	5 443
PRODUITS FINANCIERS	20	15	-5	20	32	12	40	50
DIVERS	15	49	34	15	33	18	15	23
TOTAL	12 119	12 227	108	11 975	11 990	15	11 945	11 929

Prestations par bénéficiaire	2011	2012	2013	2014	Estimation 2015
Prestations servies	9 325 934	9 789 004	9 488 137	9 318 392	9 480 000
Nombre de bénéficiaires	23 719	23 159	21 816	21 529	21 100
Prestations par bénéficiaire	393.18	422.69	434.92	432.83	449.29
Variations	-1.21%	6.98%	2.81%	-0.48%	3.66%

Le budget prévisionnel 2015 réactualisé laisse augurer un petit excédent (+94 K€ avant impôt).

La prévision sur les prestations est basée sur l'extrapolation à fin octobre 2015 augmentée de 66 K€ pour tenir compte de l'incidence de l'augmentation de la consommation de la fin de l'année dernière.

Les prévisions des frais généraux accusent une diminution par rapport au réalisé 2014 particulièrement sur les postes « informatique et honoraires conseils ». Pour rappel, les frais informatiques ont été importants en 2014 du fait de la mise en place du prélèvement SEPA et la gestion de la portabilité. Une diminution également au niveau des honoraires conseils car nous avons payé, l'an passé, l'intégralité de la prestation d'ATOS Consulting pour l'accompagnement à Solvabilité II et la confection par ERNST & YOUNG des procédures internes.

Le calcul des taxes étant basé sur les cotisations émises, elles diminuent naturellement du fait d'une baisse de cette dernière.

La participation du C.C. E. a été augmentée le 1^{er} avril 2015 passant de 58,95€ par salarié actif à 60,95€ et cela pour pallier à la baisse des effectifs, au désengagement PRO BTP pour la prise en charge de la chirurgie des cadres et de la gratuité des cotisations des chômeurs depuis le 1^{er} juin 2014.

PRESTATIONS PAR BENEFICIAIRE

Nous pouvons constater que nos estimations 2015 font ressortir une hausse significative des prestations servies par bénéficiaire : 449,29€ en prévision 2015 contre 393,18€ en 2011.

4°) Rapport de l'expert comptable (voir en annexe)

Mathias DUROUX présente son rapport.

5°) Prestations et cotisations 2016

Delphine MAÎTRE présente le budget 2016.

DEPENSES	PREVISIONS 2013	REALISE 2013	ECART 2013 sur prévisions	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECART 2014 sur prévisions	PREVISIONS 2015	PREVISIONS 2016	PREVISIONS 2016 *
PRESTATIONS	9 893	9 488	-405	9 744	9 318	-426	9 632	9 486	9 486
FRAIS DE GESTION	410	398	-12	450	523	73	490	495	495
REASSURANCES	180	163	-17	156	137	-19	142	150	150
COTISATIONS ORGANISMES	118	105	-13	103	88	-15	91	88	88
CMU	648	646	-2	637	641	4	645	620	629
TAXES (TSCA, C3S, CVAE)	720	774	54	785	816	31	825	803	814
PROV. & AMORTISSEMENTS	150	18	-132	100	-113	-213	120	120	120
EXCEDENTS DE RECETTES	0	508	508	0	387	387	0	-152	0
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0	127	127	0	193	193	0	0	0
TOTAL	12 119	12 227	108	11 975	11 990	15	11 945	11 610	11 782

RECETTES	PREVISIONS 2012	REALISE 2012	ECART 2012 sur prévisions	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECART 2014 sur prévisions	PREVISIONS 2015	PREVISIONS 2016	PREVISIONS 2016 *
COTISATIONS	6 350	6 306	-44	6 495	6 429	-66	6 540	6 237	6 409
COMITE CENTRAL	5 767	5 834	67	5 445	5 496	51	5 350	5 300	5 300
PRODUITS FINANCIERS	70	22	-48	20	32	12	40	50	50
DIVERS	15	29	14	15	33	18	15	23	23
TOTAL	12 202	12 191	-11	11 975	11 990	15	11 945	11 610	11 782

* Avec augmentation des cotisations (+2,5% pour les adhérents actifs et +3,5% pour les adhérents inactifs)

Deux présentations de budget ont été établies pour vous présenter les prévisions sur l'exercice 2016.

Une colonne sans augmentation des cotisations et une seconde colonne avec augmentation des cotisations : +2,5% pour les adhérents actifs et +3,5% pour les adhérents inactifs.

Au regard des chiffres, il serait plus prudent d'augmenter légèrement les cotisations pour les raisons suivantes :

- Diminution des effectifs. Depuis plusieurs années, nos effectifs ne cessent de baisser.
- Diminution de la participation du CCE en valeur totale liée à la diminution des adhérents actifs.
- Augmentation constante de certaines prestations comme la chambre particulière et l'orthopédie.
- Contraintes règlementaires : Exigences Solvabilité II.

Rappel de la loi Solvabilité II :

- Possibilité d'avoir un résultat négatif une année; par contre il y aura obligation de réajuster les cotisations l'année suivante. Ce qui entrainera une hausse importante des cotisations.
- Si le résultat s'avère encore négatif la seconde année, l'ACPR se réserve le droit de nous mettre sous surveillance. Elle pourra évaluer la compétence et l'honorabilité des administrateurs.
- Possibilité de suspendre et voir même de retirer l'agrément.

Conclusion : la hausse proposée ci-dessus présentée au conseil d'administration a été adoptée par tous les administrateurs présents.

Au regard de ces chiffres et après la présentation du rapport de l'expert-comptable, il paraît plus prudent de réajuster les cotisations.

Après une longue discussion, le Conseil a décidé à la majorité de fixer les cotisations 2016 de la façon suivante :

COTISATIONS 2016	Adhérent en activité	Adhérent en activité	Adhérent retraité
	Régime général	Alsace-Moselle	
Adhérent seul	38.95 €	19.50 €	44.55 €
Adhérent couple	67.95 €	34.00 €	77.50 €
Adhérent famille	72.70 €	36.35 €	82.75 €
Adhérent seul avec enfant(s)	48.60 €	24.30 €	55.15 €

6°) Modifications statutaires

Hormis la modification statutaire relative à l'augmentation des cotisations qui sera soumise à ratification aux adhérents lors de la prochaine Assemblée Générale, il convient de mettre en harmonie les prestations servies par la mutuelle avec le nouveau cahier des charges du « contrat responsable ».

Il est nécessaire de limiter la prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires du C.A.S. (Contrat d'Accès aux Soins) à hauteur de 125% du tarif de responsabilité de la sécurité sociale pour l'année 2016 et à 100% du tarif de responsabilité de la sécurité sociale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Sont concernés, les médecins généralistes, les spécialistes et les chirurgiens.

Le forfait journalier limité par nos statuts à 180 jours par an ne doit plus être limité.

Dans les forfaits optiques, il convient de préciser qu'un forfait monture de 80€ pour les enfants et 120€ pour les adultes est inclus.

Pendant la période de carence de 3 ou 6 mois selon le cas, les règles du contrat responsable imposent le remboursement du ticket modérateur des soins de ville, de l'hospitalisation ainsi que du forfait journalier.

Il faudra également, dans le respect de la loi Évin, prévoir un montant de cotisations pour les adhérents partant en retraite et n'ayant pas suffisamment d'ancienneté à la mutuelle telle que prévue par nos statuts.

En cas de vacances d'un administrateur, les statuts prévoient la nomination d'un remplaçant alors qu'il faut prévoir une « cooptation ».

L'envoi des documents pour remboursement par les adhérents doivent être des originaux.

Les modifications concernant les cotisations et les prestations seront applicables dès le 1^{er} janvier 2016 et ce en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

7°) Ressources Mutuelles Assistance (R.M.A.)

AMELIORATIONS GARANTIES CONTRAT D'ASSISTANCE

1°) Assistance pour hospitalisation en ambulatoire

Aujourd'hui la garantie d'assistance de R.M.A. pour l'aide à domicile en cas d'hospitalisation n'intervient que pour les hospitalisations de plus de 24 heures.

Avec les progrès médicaux, le nombre d'interventions chirurgicales lors d'hospitalisation en ambulatoire augmente considérablement.

Ainsi bon nombre d'hospitalisations, aujourd'hui, n'ouvre pas droit à intervention d'assistance.

L'adhérent ne fait pas la différence entre hospitalisations de plus de 24 heures et hospitalisations en ambulatoire. Ensuite, l'intervention d'assistance est nécessaire pour palier aux conséquences de l'hospitalisation et ce, qu'elle qu'en soit sa durée.

Il convient donc d'adapter la garantie à la réalité du « terrain ».

2°) Aide aux jeunes parents

Si la durée d'hospitalisation pour un accouchement a tendance à diminuer, le nombre de grossesses pathologiques augmente considérablement.

En cas d'immobilisation de plus de 5 jours à domicile médicalement constatée due à une grossesse pathologique des prestations sont prévues, telle qu'aide à domicile et garde d'enfants

3°) Aide aux aidants

Avec les pathologies lourdes et surtout par l'allongement de l'espérance de vie, les cas de perte d'autonomie augmentent considérablement.

De plus en plus de personnes se trouvent en position d'aidant et « l'aide aux aidant » devient nécessaire.

Que ce soit pour accompagner psychologiquement l'aidant ou le soutenir en cas d'épuisement, certaines prestations peuvent être mises en place.

Cette prestation est assurée lorsque notre adhérent est la personne aidée mais également lorsqu'elle est l'aidant.

COÛT DES AMELIORATIONS :

Toute hospitalisation y compris en ambulatoire :
0,65 € / par adhérent et par an soit : 6 200 € TTC par an

Toute hospitalisation + aide aux jeunes parents :
0,82 € / par adhérent et par an soit : 7 900 € TTC par an

Toute hospitalisation + aide aux jeunes parents + aide aux aidants :
0,92 € / par adhérent et par an soit : 8 800 € TTC par an

Pour mémoire, lors du changement d'opérateur (IMA → RMA) au 1^{er} janvier 2014 les cotisations sont passées de 68 042 € à 41 415 € soit une économie de 19 627 €

8°) Cas particulier et questions diverses

Différentes demandes de secours exceptionnels ont été présentées. Le Conseil accepte, pour quatre cas, le principe d'accorder une aide.

Une seule demande d'aide a été temporairement laissée en « stand by » par le Conseil pour manque de détails dans le dossier. La Présidente demande au Responsable Administratif d'obtenir d'avantage de précisions concernant la situation de l'assuré afin qu'un avis puisse être rendu en toute connaissance de cause.

Dates à retenir

Bureau du Conseil d'Administration :	5 février 2016 à 18h30 à Saint-Denis
Conseil d'Administration :	6 février 2016 à 8h00 à Saint-Denis
Commission de contrôle :	date à définir à 8h45 à la Plaine Saint-Denis

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 12h10.

La Secrétaire Adjointe

Sandrine HAYEZ



La Présidente

Anny GOUY





Note à l'attention du Conseil d'Administration de la Mutuelle Santé Eiffage Energie (21 novembre 2015)

L'exercice 2015, pour la Mutuelle Santé Eiffage Energie, devrait se caractériser par un résultat légèrement bénéficiaire, au vu des données à fin octobre 2015 et des prévisions pour la fin d'année. Les événements marquants sont surtout la hausse des prestations par bénéficiaire d'une part, et l'impact de la portabilité pour les chômeurs d'autre part.

On note une nouvelle fois, en 2015 comme depuis plusieurs années maintenant, une **diminution des effectifs**. A fin octobre (2015 par rapport à 2014), cette diminution est de -357 personnes (-2%), après déjà -296 personnes (soit -1%) l'année précédente. On rappelle qu'en 2014, les mouvements de structure expliquaient le départ de 50 personnes environ (chez Eiffage Energie Thermie Sud-Ouest et Eiffage Energie Anjou Maine), alors qu'en 2015 il n'y a pas de tels mouvements. Il n'y en aura pas non plus en 2016, a priori, mais on peut s'attendre à des variations de périmètre au 1^{er} janvier 2017 (conséquence indirecte des élections professionnelles dans l'UES Eiffage Energie de novembre 2015).

De nouveau en 2015, la variation n'est pas identique entre actifs et inactifs, puisque les bénéficiaires actifs sont 540 de moins (-3%, comme l'année passée) tandis que les bénéficiaires inactifs sont 183 de plus (+5% après +7% en octobre 2014). On note alors une nouvelle dégradation du ratio « **bénéficiaires actifs / inactifs** », qui passe de 5,3 en octobre 2013 à 4,8 en octobre 2014 puis 4,5 en octobre 2015.

Cette dégradation tient entre autres à la portabilité des droits des bénéficiaires sans emploi. Il y a en effet de nombreuses réductions d'effectifs chez Eiffage Energie actuellement (et depuis 7 ans maintenant), et on constate une hausse en 2015 du nombre des bénéficiaires qui passent de « salariés » à « chômeurs ». On estime à 110 K€ environ le « manque à percevoir » lié à cette mesure, cette année.

La baisse de l'effectif est l'explication majeure du recul des produits, alors que ces recettes bénéficient pourtant de la hausse des cotisations décidée fin 2014, ainsi que de l'augmentation par la Direction du taux de la dotation perçue par le CCE. Ces deux hausses n'empêchent pourtant pas les **produits totaux** de diminuer : ils devraient atteindre 11.929 K€, contre 11.945 K€ prévus dans le budget en début d'année, et 11.990 K€ réalisés en 2014 et 12.227 K€ en 2013.

La principale charge de la Mutuelle est constituée par les **prestations** servies. Celles-ci sont en hausse de +1,2% en octobre 2015 par rapport à octobre 2014, hausse qui fait suite à 2 baisses consécutives entre octobre 2012 et octobre 2014. L'évolution est la suivante, à fin octobre :

(en K€)	oct-10	oct-11	oct-12	oct-13	oct-14	oct-15	15/14
Prestations	7.787	7.610	8.174	7.948	7.749	7.845	1,2%

L'extrapolation (réalisée à partir des données relevées à fin octobre 2015) du niveau des prestations pour l'ensemble de l'actuel exercice est d'environ 9,5 M€, soit +1,7% par rapport au réel 2014 (9,3 M€), mais tout de même -1,6% par rapport au budget établi en début d'année (qui tablait alors sur un volume dépassant 9,6 M€). Le montant annuel des prestations évolue (et évoluerait) ainsi :

(en K€)	2010	2011	2012	2013	2014	2015 Extr.	15E/14
Prestations	9.262	9.326	9.789	9.488	9.318	9.480	1,7%

Parmi les facteurs qui expliquent la hausse des prestations servies, on notera d'abord que les 2 exercices précédents avaient vu les prestations diminuer, et qu'une sorte de « rattrapage » a vraisemblablement eu lieu pour certaines dépenses. Parmi celles-ci, l'orthopédie (+26% extrapolés pour la fin d'année) et les chambres particulières (+18%) sont les plus fortes croissances. En revanche, on n'observe plus d'importantes variations sur l'optique.

Le problème est que les prestations servies sont en hausse en 2015, alors que les effectifs ne cessent de diminuer : cela signifie une dégradation importante du ratio **prestations par bénéficiaire**, qui se fixe autour de 371 €uros par personnes en octobre 2015, contre 360 €/p à fin octobre 2014, ou 365 €/p. en octobre 2013. En fin d'année, la croissance de ce ratio serait proche de +4%, alors que les recettes de la Mutuelle seraient en recul, comme dit précédemment.

En dehors des prestations, les autres charges devraient être en baisse en 2015 au vu des données à fin octobre. C'est surtout le cas des frais de gestion (-9% prévus) en lien avec les reculs des frais informatiques ou des salaires et charges. Par ailleurs, la plus forte variation entre 2014 et 2015 serait constituée par la provision pour prestation à payer : il s'agissait d'une reprise pour 113 K€ en 2014, ce sera une dotation en 2015 d'environ 190 K€, soit un différentiel de quasiment 300 K€. Il convient de noter, à ce sujet, que son mode de calcul change cette année. Enfin, l'ensemble des charges fiscales (CMU, TCA, etc.) devrait être équivalente en 2015 à ce qu'elles étaient en 2014, sauf l'impôt sur les sociétés – nous y reviendrons plus loin.

Au total, **l'ensemble des charges** devrait en fin d'année se situer autour de 11,8 M€, à un niveau légèrement inférieur à celui envisagé dans le premier budget pour 2015 (11,9 M€).

C'est pourquoi le **résultat** (avant impôt sur les sociétés) en 2015 devrait rester bénéficiaire, autour de 0,1 M€ après 0,6 M€ en 2014, 0,5 M€ en 2013 ou encore

0,3 M€ en 2012. Ceci constitue une estimation au vu des données de fin octobre 2015, qui reste à confirmer en fin d'année, car une marge d'erreur (significative) existe. Ce résultat entraînerait un faible volume d'impôt sur les sociétés à payer (30 K€ contre 193 K€ en 2014).

Tout ceci doit aider votre réflexion pour l'an prochain, notamment sur le niveau des cotisations. La diminution des effectifs va sans doute se poursuivre, et ceci signifie une baisse des produits et une nouvelle dégradation du ratio bénéficiaires actifs / inactifs. Pour peu que la « consommation » des prestations par tête continue d'augmenter, alors une prévision pessimiste des choses aboutirait à voir le résultat 2016 être nettement négatif – au vu des informations disponibles aujourd'hui.

Néanmoins, cela resterait ponctuellement sans danger pour la Mutuelle, grâce notamment à vos très importantes réserves qui vous permettent de remplir sans inquiétude vos obligations (marge de solvabilité, fonds de garantie) auprès des autorités de tutelle.

Voici les éléments que nous pouvions faire ressortir, au vu des données de l'année en cours et des prévisions pour 2015 et 2016, afin que le Conseil puisse faire ses choix en toute connaissance de causes.

Montreuil, le 19 novembre 2015.